

l'écho de l'Argentonne



bulletin communal de Rioux-Martin
janvier 2006

Le mot du maire

Dans une société en mouvement permanent et dans laquelle l'information circule de plus en plus rapidement, il était de notre devoir d'agir pour vous permettre d'acquérir le plus rapidement possible les notions élémentaires de l'utilisation de ces nouveaux moyens de communication.

Avec l'arrivée de l'ADSL sur notre commune et la montée en puissance de l'informatique dans les foyers, le conseil municipal a décidé d'accompagner en 2006 le développement des usages de l'Internet, plus particulièrement en direction des personnes les plus âgées d'entre nous mais aussi de tous ceux et celles qui souhaitent se former.

Nous sommes aujourd'hui dotés de matériel informatique mis à disposition du public avec accès libre et gratuit à Internet à la

mairie. Ce point Internet, soutenu financièrement par la Région, devrait permettre dans un premier temps une sensibilisation à l'utilisation de l'outil.

Mais nous avons souhaité aller plus loin pour vous aider, en mettant en place début 2006 des journées de formation.

En outre, la création du site de la commune vous permet dorénavant de connaître en temps réel l'action communale mais aussi de vous approprier une foule de renseignements utiles au quotidien. Je vous invite donc à découvrir ce nouveau vecteur de communication, de vous engager dans son utilisation et surtout de nous transmettre vos remarques et propositions.

Nous sommes à votre écoute.

Joël Boniface

Situation financière de la commune

Les taux des impositions

	Taux d'imposition en pourcentage par habitant de la catégorie démographique			
	Communal	Départemental	Régional	National
Taxe sur les prop. foncières bâties	12,67	16,18	15,19	13,45
Taxe sur les prop. foncières non bâties	32,55	43,79	43,25	34,69
Taxe d'habitation	7,66	7,65	9,77	8,87
Taxe professionnelle	9,20	7,90	10,51	9,49

Les produits des impositions et l'effort fiscal (produit)

	Montant	Montant par habitant pour la catégorie démographique			
		Communal	Départemental	Régional	National
Taxe sur les prop. foncières bâties	12 979	58	74	67	75
Taxe sur les prop. Foncières non bâties	11 583	52	79	84	68
Taxe d'habitation	9 659	44	46	51	63
Taxe professionnelle	6 517	29	57	56	86

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

	CMPF calculé avec les taux moyens nationaux de la catégorie démographique			
	Communal	Départemental	Régional	National
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (1)	0,64	0,74	0,80	0,74

(1) Les produits figurant dans cette partie sont fournis par la Direction générale des collectivités locales.

Vie de la commune

Les travaux...

❖ Local poubelle

Un nouvel emplacement destiné à recueillir les déchets produits lors des repas pris à la salle des fêtes a été édifié. Les matériaux traditionnels ont été utilisés, à savoir : ossature et bardage de bois, couverture de vieilles tuiles. L'agencement intérieur comporte deux grands compartiments bien spécifiques : l'un destiné aux sacs noirs, l'autre aux sacs jaunes.



❖ Annexe de la mairie

Le petit préau jouxtant la mairie est en cours de rénovation. Pour le moment, une restauration sommaire est entreprise afin de constituer un local clos. Cet emplacement servira, dans un premier temps, aux associations afin qu'elles puissent disposer d'un endroit pour stocker leur matériel. Fermeture de la façade préau, encadrement des ouvertures en pierre coquillière, crépi de finition ocre, tels sont les travaux prévus pour parfaire ce bâtiment afin de l'intégrer dans le bâti existant.



❖ Halte aux randonneurs

Sur la petite place centrale autrefois délaissée, trône majestueusement la halte aux randonneurs qui s'est complètement achevée cette année avec la réalisation d'un emplacement sanitaire comprenant lavabos et toilettes publiques accessibles aux personnes handicapées. Un bel abreuvoir en pierres a également vu le jour. Mais le point d'orgue reste cependant l'édification de la fontaine avec l'empreinte du sabot de l'âne de saint Martin et la petite cascade ruisselante parmi les fleurs annuelles et vivaces.

❖ Murette près du puits

Afin d'élargir le sentier piétonnier, la murette située près du puits a été démolie et fait actuellement l'objet d'une reconstruction en moellons de pays et chapeaux en pierre coquillière. Une fois terminé, l'ouvrage se raccordera esthétiquement au puits déjà rénové.



❖ Toiture de la sacristie

La réfection de la toiture de la sacristie vient de s'achever. La charpente a été entièrement remaniée avec remplacement des pannes, chevrons et voliges. La couverture a été réalisée en vieux chapeaux et a nécessité la réparation des zincs de cheminée et solins.



Les employés communaux via... PASS Sud-Charente

Depuis 1992, la commune, répondant à un souhait du ministère du Travail, avait mis en place une politique tournée vers la protection et la valorisation du patrimoine rural tout en offrant à des personnes en difficulté une possibilité de réinsertion.

Au fil des ans, de nombreux employés ont été recrutés par le biais de contrats aidés (contrat emploi solidarité

(CES) et contrat emploi consolidé (CEC) et les résultats sont parlants.

Les habitants reconnaissent le bien fondé de cette démarche et saluent le travail fourni par les équipes qui se sont succédé. L'on ne peut ici énumérer toutes les réalisations, mais citons néanmoins les plus marquantes, la réhabilitation du béliet hydraulique, la rénovation du commerce multi-services, le préau, les jardins de la mairie, le four à pain, la halte aux randonneurs, le hangar-atelier, les nombreux murets... sans compter les travaux plus coutumiers tels l'entretien des espaces verts, des bords de route et de la forêt.

Outre un travail valorisant parce que reconnu de tous, ces personnes ont pu bénéficier de formations leur donnant ainsi une chance supplémentaire de se réinsérer.

De nouvelles orientations de la Direction du travail et de l'emploi réduisant considérablement la prise en charge de ces contrats n'ont pas permis de poursuivre cette politique.

Seuls les chantiers d'insertion peuvent désormais bénéficier de prises en charge avantageuses pour le recrutement de personnels.

Ainsi, un chantier d'insertion PASS Sud-Charente a vu le jour et il en a été fait écho dans de précédentes éditions de *l'Écho de l'Argentonne*.

C'est donc maintenant PASS qui a pris le relais et qui, suivant une convention signée avec la commune, met du personnel à disposition de celle-ci.

Les contrats signés auparavant ont été menés jusqu'à leur terme en mai et juin 2005 avec le départ d'Alain Demonchaud et Dominique Boulanger qu'il convient de remercier tout particulièrement.

PASS Sud-Charente : l'équipe s'enrichit d'un nouvel encadrant technique

L'association vient d'accueillir Jean-Philippe Bodet, qui a pris la responsabilité de l'équipe de travail début novembre. Il encadre donc les 8 salariés de PASS Sud-Charente dans leurs activités quotidiennes en collaboration avec Timothée Condemine et Gaël Pannetier.

Chacun dans leur domaine, ils organisent le travail et dispensent les conseils techniques nécessaires pour sa bonne exécution.

Rappelons que l'association œuvre dans trois grands axes : l'environnement (entretien de cours d'eau avec le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Tude et de ses affluents), le patrimoine (aménagement, entretien de bâtiments et d'espaces verts avec la commune de Rioux-Martin) et les activités liées au cheval avec les associations ASCAC et ATRAIT.

Du pain sur la planche, donc !

Jean-Philippe nous arrive de l'Angoumois avec le désir de s'installer durablement dans le Sud-Charente. Fort d'une expérience précédente d'encadrant technique et d'un brevet de technicien agricole en aménagement paysager, il a toutes les qualités requises pour ses nouvelles fonctions. Souhaitons-lui donc la bienvenue à Rioux-Martin et tout le succès dans sa mission.



Commerce multi-services

Le bail précaire signé avec la SARL Soledad a pris fin le 31 mai 2005. Le conseil municipal en décembre 2004 a décidé de mettre en vente ce bien immobilier afin de se constituer une réserve financière pour pouvoir envisager la construction d'un gîte d'étape et de groupe aux normes Haute qualité environnementale (HQE).

La SARL Soledad a donc libéré les lieux et tout l'ensemble immobilier (local commercial et maison d'habitation) est en vente dans les différentes agences locales et sur Internet...

D'éventuels acheteurs se font connaître et visitent les lieux, mais pour le moment aucun n'a manifesté sérieusement son intention d'acquérir ce bien.

Site Internet

Dans le but de tenir informés les habitants de la commune, le conseil municipal a souhaité créer un site internet de la commune de Rioux-Martin.

Celui-ci a pour but d'informer en temps réel les habitants des décisions communales et de l'avancement des projets. Vous pourrez ainsi y trouver les comptes rendus des conseils municipaux, les projets en cours, les prochaines manifestations, les associations...

Il peut également vous faciliter vos démarches administratives. Par exemple, plus besoin de vous déplacer à la mairie pour récupérer un formulaire de demande de certificat d'urbanisme. Il suffit d'aller en récupérer un par l'intermédiaire du site de la commune.

Vous pouvez aussi proposer des articles. Ainsi, si vous êtes artisan ou commerçant sur la commune ou si vous faites partie d'une association, une page est à votre disposition pour présenter votre activité, annoncer une manifestation... Si vous êtes un particulier, vous pouvez apporter votre contribution en décrivant, par exemple, un élément du patrimoine de la commune que vous connaissez bien.

L'adresse du site est :

www.riouxmartin.monclocher.com

Un point Internet à la mairie

Un ordinateur destiné aux habitants de la commune a été installé dans la mairie. Vous pouvez donc venir consulter Internet sur ce poste lors des heures d'ouverture de la mairie.

Et pour faciliter l'apprentissage d'Internet aux personnes de plus de 60 ans, nous leur proposerons une initiation à cet outil de communication en début d'année.

Consultation locale sur l'intercommunalité

En séance du 21 septembre 2005, le conseil municipal, dans une démarche de démocratie participative, a décidé de mettre en place une consultation locale afin de connaître l'opinion générale des administrés de Rioux-Martin au sujet de son éventuelle adhésion à la Communauté de communes du Pays de Chalais.

Il faut préciser que cette consultation n'a qu'une valeur d'avis et que c'est au conseil municipal qu'appartiendra la décision finale.

Chacun d'entre vous sera donc appelé à venir voter le dimanche 15 janvier 2006 à la mairie. Le bureau de vote sera ouvert de 9 h à 18 heures.

Auparavant, une réunion d'information préparatoire à cette consultation locale aura lieu le vendredi 6 janvier à 20 h 30. Vous pourrez alors y exprimer toutes vos remarques, vos réflexions, vos interrogations et vos attentes.

Un dossier d'information sera également mis à la disposition du public 15 jours avant le scrutin.

Rappel : toute personne désirant se faire inscrire sur la liste électorale est tenue de venir en mairie avant le 31 décembre 2005.

Projets réalisés ou en cours

Zonage d'assainissement

La loi sur l'eau de janvier 1992 demande aux communes de préciser, sur l'ensemble de leur territoire, les modalités de collecte et de traitement des eaux usées, à savoir :

- les zones relevant de l'assainissement collectif,
- les zones relevant de l'assainissement non collectif.

L'étude du zonage d'assainissement de la commune a donc été confiée au bureau d'études Hydraulique environnement Centre-Atlantique. Après examen des différentes propositions du bureau d'études, la solution retenue par le conseil municipal du 20 avril est la suivante :

- les secteurs du Bourg et de chez Barriot, de par la concentration de leur habitat et de la faible aptitude des sols à l'assainissement non collectif, ont été zonés en collectif,

- le reste de la commune est zoné en assainissement non collectif,
- le lieu d'implantation de l'unité de traitement n'a pas encore été décidé.

Cette solution, qui vous a été présentée lors de la réunion publique du 9 mai 2005, permet de desservir 67 habitations pour un coût total de travaux estimé à 527 505 € HT. Ces travaux seront financés par un emprunt de la commune et des subventions de l'Agence de l'eau et du conseil général.

Etant donné les délais pour obtenir ces financements, les travaux ne pourront pas commencer avant plusieurs années. Précisons que les coûts d'investissement et de fonctionnement seront remboursés par les habitants bénéficiant de l'assainissement collectif (taxe de raccordement et augmentation de la facture d'eau) et que ceux-ci ont obligation de se raccorder dans les 2 ans après la réception du chantier.

Vu les coûts importants pour réaliser un réseau d'assainissement collectif, le conseil municipal s'est interrogé sur l'opportunité d'un tel investissement. Il a donc demandé au technicien en assainissement non collectif, Timothée Condemine, d'étudier les habitations concernées par le collectif. Il s'est avéré que trop d'habitations étaient dans l'impossibilité de réaliser un assainissement individuel et que le souhait des personnes concernées était la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif. Le conseil municipal a donc validé la proposition du zonage qui sera soumis à enquête publique en début d'année pour vous permettre de donner votre avis.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

❖ Obligation des communes

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la commune de Rioux-Martin a été créé cette année afin de répondre aux exigences de l'arrêté du 6 mai 1996 qui place sous la responsabilité des communes le contrôle et le suivi des systèmes d'assainissement autonome.

C'est dans ce cadre que Timothée Condemine, déjà employé de la commune, est maintenant également le technicien SPANC.

❖ Obligation des particuliers

La responsabilité des particuliers concerne la réalisation d'une installation conforme et son maintien en bon

état de fonctionnement car ce système doit permettre la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

La loi exige que le SPANC soit autonome financièrement. Les charges relatives à ce service devront être couvertes par la perception d'une redevance d'assainissement.

Le Conseil Municipal a donc instauré :

- une redevance forfaitaire de 75 € pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes, qui sera due à chaque contrôle soit, en moyenne, tous les quatre ans,
- une redevance forfaitaire de 100 € par dossier pour la mission de contrôle, de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations nouvelles (lors d'un dépôt de permis de construire),
- une redevance forfaitaire de 70 € par dossier pour la mission de contrôle, de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations réhabilitées.

En outre, dans le cadre de vente d'immeuble, une visite d'état des lieux du système d'assainissement existant pourra être réalisée gratuitement par le SPANC sur la demande du notaire, ce qui permettra d'informer au mieux le futur acquéreur.

Lors de demande de certificat d'urbanisme, le SPANC réalisera également une visite gratuite sur le terrain pour vérifier la capacité des sols à recevoir un assainissement non collectif.

Tout le fonctionnement du SPANC ainsi que les obligations de chacun (usager, propriétaire et maire) ont été rassemblées et décrites dans un règlement de Service qui vous sera diffusé au fur et à mesure et qui est également disponible sur le site Internet de la commune.

Gîte et boxes

Le site choisi pour l'implantation du gîte se situe au lieu-dit Bois Guichard.

L'ancienne maison visible de la route sera rénovée pour permettre d'installer la chaufferie bois. Un ensemble de cinq bâtiments seront regroupés autour de celle-ci pour délimiter un espace de plein air à l'image d'une cour de ferme.

Les techniques d'écoconstruction et de maîtrise d'énergie mises en œuvre, la chaufferie bois dans la grange, l'installation de panneaux solaires sur les versants sud des maisonnettes d'hébergement, l'isolation thermique renforcée par la végétalisation des versants de la toiture de l'accueil, participeront à la qualité environnementale et au caractère du gîte.

Pour compléter ce gîte, qui pourra entre autres accueillir des cavaliers, un bâtiment comprenant sept boxes, un club house et une zone de stockage seront construits dans le pré derrière la mairie.

Le coût du gîte est de 432 000 € HT financé à 68 % par la DGE (Etat), le contrat de territoire (conseil régional), Leader + (Europe) et le conseil général. Un complément de subvention sera peut-être accordé par la DGE en 2006.

Le coût des boxes est de 41 000 € HT, financé à 78 % par le contrat de développement (conseil général) et le contrat de territoire (conseil régional).



Festivités

Repas de la Saint Hubert

Les adhérents de la Société de chasse se sont retrouvés nombreux à la salle des fêtes, pour leur banquet annuel autour d'une bonne table, pour déguster grillades et civet de sanglier « à la royale ». Les propriétaires des terres et des droits de passage étaient également invités. Rappelons que cette association regroupe 7 communes et qu'elle vient de fêter son 40^e anniversaire.

Un projet de volière anglaise est actuellement à l'étude et devrait se concrétiser en 2006 sur la commune de Rioux-Martin au lieu-dit « Bodinot » propriété de M. Jean-Pierre Vallade.

La municipalité tient à remercier vivement la Société de chasse de Rioux-Martin pour les chevreuils donnés à l'occasion des repas des aînés.

Rencontre des anciens élèves

Cette journée du 17 septembre 2005 restera une *date* pour beaucoup d'entre nous.

Nous nous sommes retrouvés très nombreux et avec énormément de plaisir autour de quelques uns de nos instituteurs qui ont su mettre la note nostalgique par le rappel de bons souvenirs.

Une exposition de photos retraçant la vie du village de 1900 à nos jours a ravivé les moments forts vécus par chacun. La municipalité a apporté un appui logistique et offert l'apéritif.

Tout au long de la journée, l'émotion était présente et le désir de se retrouver « dans pas trop longtemps » au souhait de beaucoup, est très vif.

A.-M. COURBIN – Y.-M. FOUCAUD
M.-C. MAIS – M.-C. MESNIER

Bélier hydraulique : le patrimoine vivant récompensé à la source

Ce système de pompage réhabilité grâce à la volonté de l'équipe municipale mais aussi à l'action des employés communaux et du chantier d'insertion vient d'être récompensé dans le cadre du concours « Charente patrimoine vivant ».



Mme Catherine Pascaud, présidente de la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensemble monumentaux (FNASSEM), Michel Bonnefond, président de « Via Patrimoine », Christine Olmer, guide conférencière, et de nombreux invités ont déambulé dans le village en direction du bélier avec explications à l'appui.

Une halte prolongée devant la fontaine permet une évocation historique de l'origine du patronyme Rioux-Martin. L'empreinte du sabot de l'âne agrémenté désormais la petite cascade qui s'écoule au milieu de fleurs vivaces et annuelles. C'est dans ce décor bien planté que Mme Pascaud remet la fameuse enveloppe contenant le chèque de 3 050 €.



Vie des associations

Comité des fêtes

Cette association ne comptant plus assez de membres pour fonctionner a été dissoute en septembre 2005. Conformément aux statuts, les biens matériels et financiers ont été dévolus à la commune. Nous tenons à saluer les nombreuses animations que cette association a organisées et regrettons sa disparition. Espérons que celle-ci ne sera que momentanée!

Repas des aînés – Site Internet Arbre de Noël

Une journée de rencontre inter-générations est prévue le dimanche 18 décembre avec tout d'abord le repas des aînés prévu à 12 heures à la salle des fêtes. Vers 16 heures, une présentation du site Internet de la commune sera projetée. Toute la population de Rioux-Martin est invitée à découvrir ce site créé pour les habitants de la commune. A l'issue de cette projection, le Père Noël viendra rendre visite aux enfants de la commune vers 17 heures.

ATRAIT suit son chemin...

Cela n'aura échappé à aucun promeneur attentif: les chemins communaux sont souvent empreints de traces de sabots. C'est bon signe, cela signifie que les chevaux d'ATRAIT sont passés par là. En effet, toute l'année, chaque samedi et parfois le soir, à la belle saison, l'on peut croiser au détour d'un sentier ombragé un fier attelage tiré par un puissant mulassier poitevin ou une fouguese ponette noire qui ne demande qu'à trotter. Lotus et Mélodie, fidèles à leur maître du moment, ne manquent ni de courage ni d'allure à la tête d'une calèche remplie de joyeux randonneurs.

En mars, lors d'une journée «Portes ouvertes», plusieurs nouveaux adhérents nous ont rejoints. Malgré la pluie, de courtes promenades ont été proposées à un public très intéressé.

Début juillet, un stage de perfectionnement animé par un formateur professionnel de la Maison du cheval de Niort, a permis à chacun de tester ses connaissances et d'améliorer sa technique. Désormais, une bonne dizaine de «meneurs», dont 3 enfants, ont la capacité de partir en promenade à travers la campagne. Si l'apprentissage de l'attelage est essentiel, puisque certains souhaitent s'adonner un jour à quelque compétition sportive, l'inté-

rêt est aussi de partager des moments de bonheur et de lier des amitiés. A ce niveau, la mission est accomplie!

La cohésion de l'association, sa volonté de se mobiliser autour d'une action ponctuelle ont été mises à l'épreuve par l'organisation du TREC attelé du 9 octobre. Et là encore, ce fut une réussite! Grâce à la participation active des employés communaux et de PASS Sud-Charente, le tracé du parcours en terrains variés s'est révélé d'excellente qualité. L'ensemble des adhérents aidés de nombreux bénévoles n'ont pas ménagé leur peine pour proposer un repas de terroir servi à 90 personnes, ou pour «juger» les concurrents sur les deux parcours de la journée. Le Comité départemental de tourisme équestre, notre partenaire de la manifestation, a même émis le vœu d'organiser la finale régionale de TREC attelé à Rioux-Martin en 2007. Nous comptons bien répondre à une telle attente.

En résumé, et pour conclure, ATRAIT reste fidèle à sa vocation de proposer à ceux qui le souhaitent de pratiquer un attelage de loisirs de qualité, dans une ambiance sympathique, pour un coût modique. Cette activité à la fois ludique et exigeante est parfaitement adaptée au monde rural. Elle est aussi rendue possible grâce au soutien financier des collectivités territoriales: communes, Pays Sud-Charente, Conseil général et enfin Conseil Régional. Que tous en soient remerciés.

J.-P. CONDEMIANE

«Un autre regard en Argentonne»

Tradition, convivialité, mise en valeur des produits locaux, cette année, encore l'association n'a pas failli à la règle.

Brin d'aillet, concert Arpeggione, et Marché automnal étaient au rendez-vous.

Cette année, le groupe s'est inscrit dans une démarche de qualité environnementale: pas de vaisselle jetable, le moins possible de plastique et à contrario, beaucoup d'huile de coude et gros investissement de torchons!

Aussi, je tiens à remercier toute l'équipe de bénévoles qui, nouveaux venus ou ténérables depuis le début de l'association, n'hésitent pas à donner de leur temps et répondent présents malgré l'ampleur de la tâche.

Mais que la récompense est grande quand, à la sortie du concert, musiciens et spectateurs, ou bien, au détour de ce cadre splendide que sont les jardins de la mairie, exposants et visiteurs nous remercient chaleureusement et nous disent: A l'année prochaine.

Le rendez-vous est pris.

La Présidente: Joëlle MERCADÉ



Extension de l'atelier relais

Suite à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture Nanot-Herbreteau, la maîtrise d'œuvre du projet d'extension de l'atelier de pré-*« Le vent se lève... »* été confiée à la société Comebat. Les travaux ont ainsi pu commencer au moins de juin et se sont terminés fin octobre.



Les entreprises ayant réalisé les travaux sont : ent. Léonard (gros œuvre), ent. CBMEC (charpente – couverture – menuiseries intérieures et extérieures), ent. Bonnin Y. (plâtrerie), ent. Silanès (électricité – chauffage – VMC), ent. Bordas J.-L. (carrelage) et ent. Gendron JM (peinture).

Le coût de ce projet est de 100 000 € H.T. soit 120 000 € T.T.C., soutenu par le conseil général à hauteur de 22 000 €. La commune a réalisé un emprunt qui sera remboursé intégralement par l'entreprise, c'est le principe de l'atelier relais qui a pour objet d'aider des entreprises à s'installer.



Dynamique économique locale

Cette année, le développement de l'activité économique a été particulièrement remarquable. Ainsi, deux artisans se sont installés : Bertrand Chatelain (menuiserie à l'ancienne, agencement sur mesure et ébénisterie) et Christophe Olivier (entretien des espaces verts); l'entreprise de pré-*« Le vent se lève... »* s'est agrandie et pourra ainsi accueillir de nouveaux employés; l'entreprise de création et de distribution de jouets AXOS a reçu le 1^{er} prix de la Dynamique artisanale attribué par la Banque Populaire Centre-Atlantique et les professionnels. Le conseil municipal adresse ses félicitations à l'ensemble de ces acteurs de la vie économique communale.

État civil

Naissances :

- ♦ Siemen, Kinaï SIEGLER le 21 janvier
- ♦ Mathéo, Léo, GERON le 10 mars

Mariages :

- ♦ Nicholas LOWREY et Nancy BERNARD le 6 août
- ♦ Roland UHR et Eva LIANT-PARKER le 12 novembre

Décès :

- ♦ Raymond MOUSSET, le 14 janvier
- ♦ Andrée, Alice VESSIÈRE, le 24 février
- ♦ Gilbert MAGLIN, le 12 mars
- ♦ Robert DYER, le 24 juillet
- ♦ Alcida FORGAS, le 15 octobre
- ♦ Antonia, Lucienne SALLIER, le 26 novembre

Bienvenue à :

- ♦ M. et Mme Geoffrey LEYLAND, La Font des Vimonts
- ♦ Christophe OLIVIER et Claire BRANDAO, au bourg
- ♦ M. et Mme Olivier FRUIT et leurs enfants, au bourg

Don du sang – Un geste citoyen

Si on pensait aux autres en donnant un peu de soi-même. De nombreux patients souffrent de maladies graves (leucémies, cancers, maladies de la moelle osseuse, hémorragies graves, greffes etc.) leur survie dépend des transfusions de sang, de plasma, de plaquettes ou de moelle osseuse.

Offrez généreusement et anonymement la vie par un geste simple.

En 2006, 5 collectes sont organisées à CHALAIS à la salle des conférences (salle des fêtes).

- ❖ Samedi 28 janvier de 08 h 30 à 12 h 00
- ❖ Lundi 27 mars de 17 h 00 à 20 h 00
- ❖ Lundi 26 juin de 17 h 00 à 20 h 00
- ❖ Lundi 28 août de 17 h 00 à 20 h 00
- ❖ Jeudi 26 octobre de 17 h 00 à 20 h 00.

Pour les autres dons : plasma, plaquettes, les prélèvements sont effectués au site de transfusion à l'hôpital de Girac. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

L'Etablissement Français du Sang Site d'Angoulême
16470 ST MICHEL Tél. : 05 45 91 46 44.

Mme DADAT Colette – Chez Camus 16210 YVIERS
Tél. : 05 45 98 02 98.